Courses des embruns

DUO de l'hermine

21 Octobre 2012

Bulletin (individuel) à retourner : **Association Marathon de Vannes – BP 258 - 56007 VANNES CEDEX**	Réservé à l'organisation		
	Dossard	Equipe	Paiement

1er coureur :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
Adresse_____
Code Postal : _____Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____Mel :_____ Année de naissance_____

Club FFA	Autres fédérations ou association :
Nom complet du club : N° FFA du Club : N° Licence :	Fédération : Nom du Club ou Association : N° de licence :

2° coureur :

Réservé à l'organisation :	Dossard	Equipe	Paiement

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : _____
adresse_____
Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____
Téléphone : _____Mel :_____ Année de naissance_____

Club FFA	Autres fédérations ou association :
Nom complet du club : N° FFA du Club : N° Licence :	Fédération : Nom du Club ou Association : N° de licence :

☐ **Duo de l'Hermine (le marathon à 2 – limité à 1 000 participants ou 500 équipes)**

Inscription (jusqu'au 30 juin) : ☐ 17 euros / coureur (après 30 juin) : ☐ 20 euros / coureur =

TOTAL VERSE : _____ euros

PAIEMENT
Chèque à l'ordre de A.M.V. à retourner avec le bulletin et le certificat ou licence à :
A.M.V. – BP 258 – 56007 VANNES CEDEX

PASTA-PARTY :

EXCEPTIONNEL : sur le port de Vannes, **prix garanti à 10 euros,** comprenant :
1 plat de pâtes (sauces bolognaise ou carbonara) – 1 dessert (yaourt, fruit ou Tarte aux pommes) – 1 petite bouteille d'eau -

RESERVATIONS : à effectuer , directement, chez l'un des 3 restaurants vannetais partenaires, en téléphonant au :

-02 97 26 62 83 - La Table de Madame Molé - 10, place Théodore Decker - latabledemadamemole@orange.fr

-02 97 68 15 89 - A l'Aise Breizh Café - 4, rue du Commerce. - albc.vannes@orange.fr

-02 97 47 93 93 - Restaurant Le Vieux Port - 26 rue du Port. - levieuxportrestaurant@orange.fr

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant sur le site Internet du marathon de Vannes Courses des Embruns: Signature

Ne seront pris en compte que les bulletins accompagnés du règlement (en chèque ou mandat en euros) et du justificatif d'aptitude (licence ou certificat).

Certificat médical : Les coureurs licenciés à la FFA, à la FFTri, la FFCO ou la FFPM devront fournir une photocopie de la licence 2012/2013. Les adhérents aux fédérations FSGT – FSCF ou UFOLEP pourront joindre une photocopie de leur licence en cours de validité si elle comporte la mention « athlétisme en compétition »
Les coureurs non licenciés ou licenciés dans une autre fédération sportive devront fournir la photocopie d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied **en compétition** postérieur au 21/10/2011.
La photocopie sera conservée par l'organisateur. **SUITE A LA LOI ANTI DOPAGE DU 23 MARS 1999 ARTICLE 6 : les dossards ne seront délivrés qu'aux coureurs ayant joint la preuve de leur visite médicale.**